



Bénin



Burkina Faso



Niger

« L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

PROJET « L'EAU AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA MEKROU »

Termes de Référence pour l'identification des priorités de développement sur la portion du territoire du **Bénin** se situant dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou

Version : définitive
Date : 08 Septembre 2015



Ce projet est financé par la Commission de l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES



Bénin



Burkina Faso



Niger

« L'eau au service de la croissance et de la lutte contre pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

SIGLES & ABREVIATIONS	1
1.0 CONTEXTE	4
2.0 OBJECTIFS DU GWP/AO	5
3.0 OBJECTIFS DU PROJET MEKROU	5
4.0 DISPOSITION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET MEKROU	5
Ancrage du Projet	5
Financement du Projet	6
Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet	6
5.0 DESCRIPTION	7
5.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention	Erreur ! Signet non défini.
5.2. Nom et fonction des personnes de contrat	Erreur ! Signet non défini.
5.3. Nom et fonction des personnes intervenant dans la gestion du projet	Erreur ! Signet non défini.
5.4. Intitulé de l'Action	Erreur ! Signet non défini.
5.6. Numéro du contrat	Erreur ! Signet non défini.
5.7. Date de début et date de fin du Projet	7
5.8. Pays ou régions cibles	7
5.9. Bénéficiaires finaux ou groupes cibles	7
5.10. Zone d'intervention du Projet Mékrou	8
6.0 COMPOSANTES DU PROJET MÉKROU	8
7.0 RÉSULTATS DU PROJET MÉKROU	9
8.0 PRINCIPAUX ACQUIS DU PROJET ON PEUT NOTER :	9
9.0 OBJECTIFS DE LA MISSION	12
9.1 Objectif général	12
9.2 Objectifs spécifiques	13
10.0 RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	14
10.1. Résultats escomptés	14
10.2. Rapport intermédiaire ou provisoire	14
10.3. Restitution	14
10.4. Rapport final	14
11.0 LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION	14

•	Rapport intermédiaire/provisoire	14
•	Rapport final.	14
12.0	DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA PRESTATION	15
13.0	DUREE, PLANIFICATION ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION	15
14.0	EXPERTISE REQUISE	15
15.0	SERVICES À FOURNIR/MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE	16
16.0	SUIVI DE LA PRESENTE MISSION	17
17.0	COMPOSITION DES OFFRES	18
18.0	PRESENTATION, DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES	18
➤	Présentation des offres	18
➤	Date et dépôt des offres	19
19.0	EVALUATION-COMPARAISON DES OFFRES	19
20	ATTRIBUTION DU MARCHE	20
21	SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	20
22	NOTIFICATION	20
23	DISPOSITIONS DIVERSES	20
24	CONTACT	20

SIGLES & ABREVIATIONS

SIGLES	SIGNIFICATION
ABN	Autorité du Bassin du Niger
CCR	Centre Commun des Recherches
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP/AO	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
GWP	Global Water Partneship / Partenariat Mondial de l'Eau
GWPO	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
OCB	Organisations Communautaires de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementales
PNE	Partenariat National de l'Eau
UE	Union Européenne

1.0 CONTEXTE

Le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) est un réseau international indépendant œuvrant à la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

La mission du Partenariat Mondial de l'Eau est d'appuyer les pays dans le développement et la gestion durable de leurs ressources en eau.

Cette mission reconnaît que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable. Le GWP fait la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Tandis que le GWP est un réseau ouvert et comprend des membres de toutes les régions du monde, le programme du GWP se destine d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement et les pays en transition pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau.

Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO) est l'organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest.

2.0 OBJECTIFS DU GWP/AO

Le travail du GWP/AO est associé aux objectifs globaux du GWP en mettant l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la région. Le GWP/AO devra être vu comme un service technique et professionnel indépendant, complémentaire aux structures régionales existantes et à toutes les parties prenantes œuvrant activement à la mise en œuvre de la GIRE dans la région Ouest africaine. Celles-ci pourraient comprendre les gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), Organisations Communautaires de Base (OCB), les universités, le secteur privé, etc.

Les objectifs spécifiques du GWP/AO sont de :

1. Développer des approches conceptuelles pour la mise en œuvre opérationnelle des principes de Dublin Rio en Afrique de l'Ouest, en s'inspirant de l'expérience internationale naissante et en adaptant les options aux réalités des pays de la région ;
2. Améliorer l'échange d'expérience par le travail en réseau de l'expertise dans la région de même que l'établissement de contacts avec d'autres régions et l'expertise internationale ;
3. Faciliter la mise à disposition de l'aide stratégique en GIRE dans la région aux niveaux régional, national et local. Cette aide pourra inclure l'identification des besoins et de l'expertise existante dans le secteur de l'eau de même que les insuffisances à combler par les prestataires de service compétents.

3.0 OBJECTIFS DU PROJET MEKROU

L'objectif global de ce projet est de soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté au Burkina Faso, au Bénin et au Niger, à travers la gestion de l'eau dans des zones en développement.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

1. la mise en place du Cadre et du Mécanisme de coopération sur l'eau pour la croissance et la planification à long terme dans le bassin transfrontalier du Mékrou ;
2. l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau pour la croissance verte dans le bassin de la rivière Mékrou (eau et sécurité alimentaire, développement urbain et rural approprié et conservation de l'environnement, pour répondre aux défis liés au changement climatique) et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau.

4.0 DISPOSITION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET MEKROU

Ancrage du Projet

Le GWP / AO a développé son programme de travail 2014 - 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2014-2019 du GWP, et aussi un certain nombre de projets destinés à être mis en œuvre dans la sous-région ouest africaine dont le Projet « L'Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou (Burkina Faso, Bénin et Niger) ».

Financement du Projet

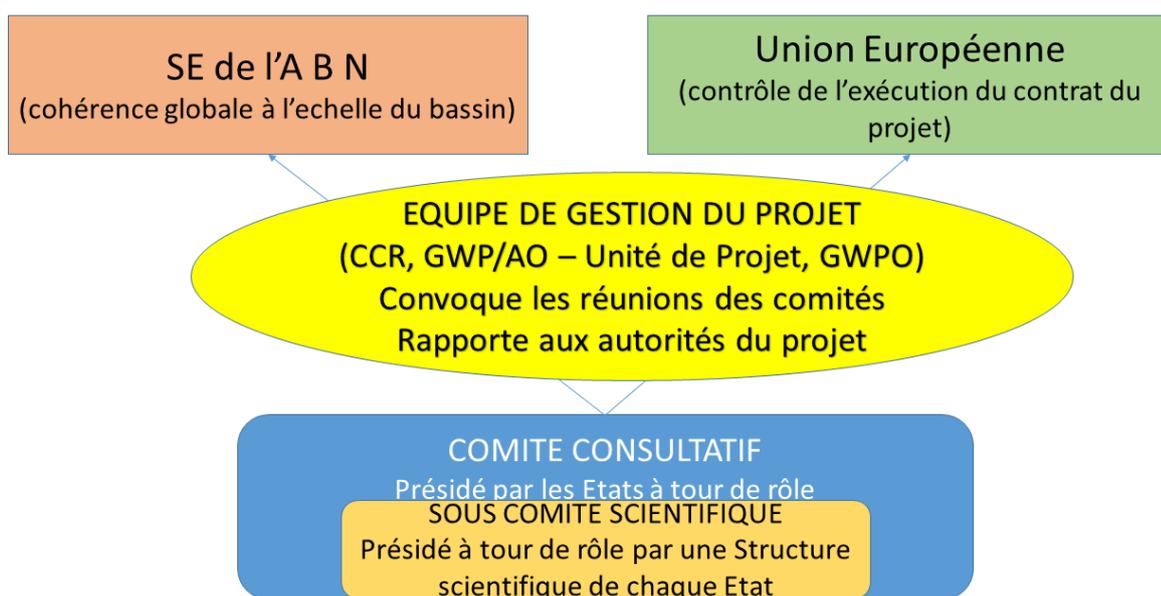
La Commission Européenne a généreusement financé le projet intitulé « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina Faso, Bénin et Niger) conformément à la Convention EUROPEAID/DCI-ENV/2013/334-498 pour un montant de 4 millions d'Euros.

Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet

Le dispositif suivant est mis en place pour la gestion de projet :

- **Le mécanisme global de coordination du projet** est schématisé ci-dessous. Il se justifie par le souhait de disposer : **i)** d'un système en accord avec le contexte institutionnel existant, notamment le rôle des États en matière de coopération internationale dans le cadre de l'ABN et de son système de gouvernance, **ii)** d'un système permettant aux acteurs scientifiques d'apporter efficacement leur contribution au projet, **iii)** d'un système évolutif et souple et **iv)** d'un dispositif permettant de gérer au quotidien le projet.

MECANISME GLOBAL DE COORDINATION



Ce dispositif de gouvernance du projet répond au caractère innovant du projet dans le sens où son ambition est de faire travailler ensemble scientifiques, gestionnaires et politiques. Ce dispositif ci-dessus pourra évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet en fonction des besoins et des résultats obtenus.

Il faut noter que ce mécanisme global de coordination a été mis en place pendant la phase de mise en route (première année) et qui joue un rôle de supervision pour la mise en œuvre du projet pendant les trois années à venir.

Au plan fonctionnel, il faut noter que le dispositif fonctionnel est le suivant :

- **Coordination du Projet : Une unité de projet** basée au bureau du GWP Afrique de l'Ouest à Ouagadougou.

L'unité de projet est en relation permanente avec l'ABN et a des relations fonctionnelles avec l'équipe du CCR basée à Ispra en Italie. Cette unité de projet comprend un Chargé de projet et un Assistant en Finance et

Administration à temps plein et travaille sous la supervision du secrétaire exécutif du GWP Afrique de l'Ouest. L'unité de projet est responsable du développement de termes de référence (TdR) pour les différentes études et évaluations à réaliser, et du suivi de la réalisation des livrables prévus. Le Responsable à la Communication du GWP/AO appuie le Chargé de Projet pour l'opérationnalisation du volet communicationnel du projet alors que la Responsable de l'Administration et des Finances du GWP/AO intervient sur les aspects financiers. L'Unité de projet assure également la communication avec et entre tous les acteurs impliqués dans le projet, en s'appuyant sur les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Chaque PNE a nommé un représentant qui est en charge du développement, du suivi et du contrôle des activités dans chacun des pays, en utilisant les fonds transférés par GWP Afrique de l'Ouest, selon un plan de travail annuel. L'unité de projet met également en place des consultations et réunions régulières avec le personnel du CCR afin d'assurer la bonne harmonie et de résoudre les difficultés au fur et à mesure de leur apparition.

➤ **Appui au projet : Le GWPO à Stockholm:**

Il est le signataire de l'accord entre le GWP et l'UE et assume la responsabilité contractuelle, la supervision d'ensemble, la surveillance financière, le contrôle qualité et le support technique auprès du bureau du GWP Afrique de l'Ouest et des autres PNE en fonction des besoins.

Les fonds sont transférés au GWP Afrique de l'Ouest, selon un plan de travail annuel et des plans trimestriels de versement, en fonction de l'achèvement des activités. Le GWP Afrique de l'Ouest adresse au GWPO des rapports d'avancement trimestriels ainsi que des rapports financiers.

- **Volet communicationnel sur le projet.** Le GWP assure tant au niveau global qu'au niveau national une communication régulière avec les principaux partenaires, les responsables du CCR et de l'UE à Bruxelles et dans leurs pays respectifs, selon une fréquence trimestrielle pendant la première année.
- **Aspects transversaux :** Tout au long du processus, les questions transversales à savoir, l'environnement (la préservation de la nature, notamment les acquis du Parc W), la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la préservation des conflits constitueront des préoccupations permanentes.
- **Modalités de mise en œuvre du projet :** La mise en œuvre de ce projet est coordonnée au niveau régional par le GWP/AO, sous le parrainage des gouvernements des 3 pays concernés par le bassin, en collaboration avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Au niveau de chaque pays, sa coordination est assurée par les Partenariats Nationaux de l'Eau du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Les activités sont exécutées au niveau de chaque pays en relation avec les structures étatiques ; chacune d'elles veille à la bonne exécution des activités de son domaine de compétence et ce, en synergie avec les partenaires/acteurs impliqués dans les initiatives similaires en cours dans le bassin.

5.0 DESCRIPTION

5.1. Date de début et date de fin du Projet

Du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2017.

5.2. Pays ou régions cibles

Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, notamment dans leurs portions se situant dans le bassin de la Mékrou.

5.3. Bénéficiaires finaux ou groupes cibles

Les bénéficiaires primaires sont les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE), les Organismes de bassin régionaux et nationaux, les Organismes régionaux de gestion/production des données scientifiques/techniques, le secteur privé en matière de prestations, les Agences environnementales, les Services de la Météorologie, de l'Eau et l'Environnement, les Organisations de la Société Civile, les Institutions de formation et de recherche.

Les bénéficiaires secondaires sont les décideurs politiques et techniques, les structures gouvernementales et les institutions régionales en charge de la gestion des ressources en eau (AMCOW, CEDEAO, UEMOA, les Ministères en charge de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Météorologie ainsi que leur

démembrement au niveau déconcentré) qui verront leurs capacités renforcées grâce à la mise en œuvre d'un tel projet en termes de collaboration effective.

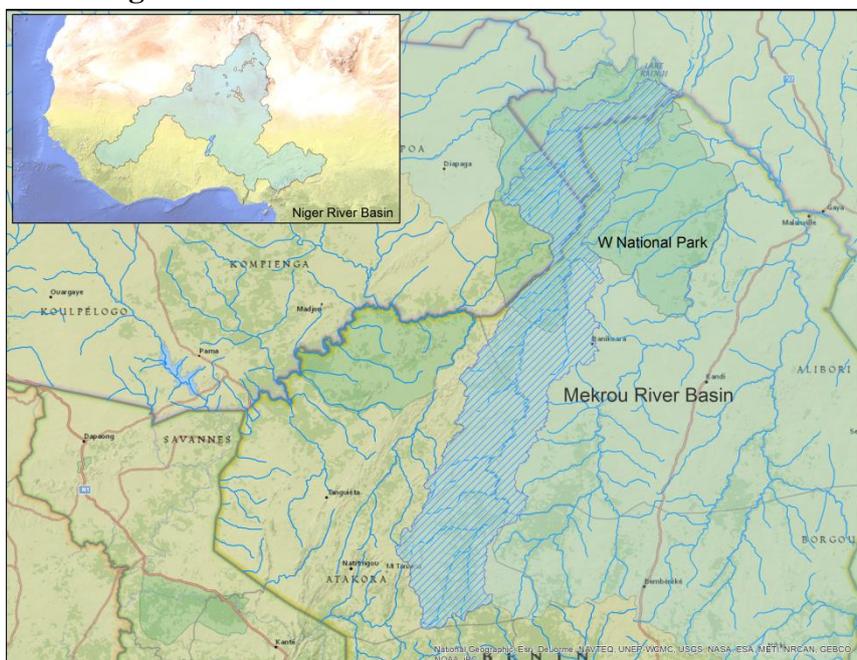
Les bénéficiaires finaux sont les populations du sous bassin transfrontalier de la Mékrou.

5.4. Zone d'intervention du Projet Mékrou

Le bassin de la Mékrou, zone d'intervention du projet, qui couvre une zone de 10.635 km², est un sous-bassin du bassin du fleuve Niger. Il s'étend sur 3 pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger et comprend 36 % de terres cultivées avec 20 % de terre alternant entre agriculture et végétation sèche.

Dans le cadre de l'étude, le consultant devra également tenir compte de la « zone d'influence » du bassin versant de la Mékrou qui comprend (outre la zone d'intervention) les régions avoisinantes qui ont un rapport avec le bassin de la Mékrou (populations vivant en dehors du bassin mais qui bénéficient des activités réalisées dans la zone d'intervention ou qui ont une influence sur la zone d'intervention).

Carte : Le bassin versant biophysique transfrontalier de la Mékrou par rapport au bassin du fleuve Niger



6.0 COMPOSANTES DU PROJET MÉKROU

Le « Projet Mékrou » comporte huit (08) composantes, qui sont mises en œuvre par le GWP et le CCR, comme suit :

- **Composante 1.1** : Établissement du cadre et du mécanisme de coopération ;(GWP) ;
- **Composante 2.1** : Inventaire de l'existant ;(GWP-CCR) ;
- **Composante 2.2** : Identification des priorités de développement ;(GWP) ;
- **Composante 2.3** : Développement du système d'information du bassin ;(CCR) ;
- **Composante 2.4** : Développement du système d'alerte rapide ;(CCR) ;
- **Composante 2.5** : Connaissance du bilan hydrique ;(CCR) ;
- **Composante 2.6** : Cadre stratégique pour la sécurité de l'eau (GWP) ;
- **Composante 2.7** : Développement des mesures et des plans d'investissement.(GWP).

7.0 RÉSULTATS DU PROJET MÉKROU

Les principaux résultats attendus sont libellés comme suit :

- R1. Conduite d'un dialogue politique sur les changements climatiques et sur la conciliation entre l'offre et la demande, à la fois pour les secteurs pauvres en eau et ceux faisant face à des niveaux de demande relativement élevés. Pour ce faire, i) le Partenariat institutionnel est développé dans les trois pays et au niveau transfrontalier avec la signature par les 3 Ministres en charge de l'Eau du Bénin, du Burkina Faso et du Niger de l'Accord établissant le cadre et le mécanisme de coopération pour le dialogue politique avec l'implication de l'ABN ; et ii) les besoins en capacité et en gestion des connaissances pour accompagner la planification et la gestion transfrontalières des ressources en eau du bassin de la Mékrou sont identifiés.
- R2. La carte de référence sur l'utilisation de l'eau au niveau du bassin est élaborée avec l'inventaire et l'examen de toutes les politiques et stratégies existants des ministères sectoriels pour la mise en œuvre de la GIRE dans les trois pays.
- R3. Les fonctions de gestion des capacités et des connaissances permettant de gérer les ressources en eau transfrontalière et d'accompagner la planification à long terme sont développées à travers les outils : (1) pour la planification commune des actions ; (2) qui aident à la résolution de conflits (accords transfrontaliers sur le partage des données) ; (3) de communication (procédures d'information et de partage de données ; base de données commune ; etc.).
- R4. Un système collaboratif, interactif, facilement accessible, abordable et équitable pour une bonne gouvernance de l'eau permettant la gestion de l'information transfrontalière en tant qu'outil de gestion de l'eau est développé.
- R5. Un système d'alerte rapide transfrontalier en cas des sécheresses et des inondations permettant la réduction des risques de catastrophes avec implication de tous les pays est développé.
- R6. Un modèle permettant la planification des ressources en eau ainsi que leur affectation aux différents usages en tenant compte de la balance hydrique est développé.
- R7. Le Cadre stratégique pour assurer la sécurité en eau qui tient compte de sa vulnérabilité (y compris la « plateforme minimale des infrastructures et organismes de gestion de l'eau ») qui tient compte des questions liées au changement climatique afin d'atténuer la variabilité hydrologique et les événements météorologiques extrêmes est élaboré et accepté par les partenaires du projet et leurs homologues.
- R8. Le plan de développement composé de la liste des investissements proposés, sur base de la plateforme minimale pour assurer la sécurité en eau y compris les mesures d'accompagnement identifiées et intégrées dans ce plan de développement est élaboré.

8.0 PRINCIPAUX ACQUIS DU PROJET :

L'action effectivement débutée le 1^{er} janvier 2014, est aujourd'hui presque à mi-parcours et prendra donc contractuellement fin à la date du 31 décembre 2017.

Le projet suit son cours et à ce jour, plusieurs activités sont déjà réalisées et ont fait l'objet des rapports narratifs trimestriels, d'un rapport narratif intermédiaire d'avancement au 20 août 2014, d'un rapport narratif annuel couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, des rapports financiers trimestriels, d'un rapport financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les principaux acquis sont les suivants :

- la structure et l'organisation des équipes du GWP-AO, du GWPO et du CCR en charge du projet ; les questions relatives à la mise en œuvre du projet par le GWP-AO/GWPO/CCR

(stratégie de mise en œuvre des actions futures, organisation et gestion du projet, coopération avec les acteurs locaux) ;

- la mise en place d'une forte collaboration entre tous les acteurs impliqués dans le projet ;
- la réception des courriers émanant des Ministres en charge de l'Eau du Bénin, du Burkina Faso et du Niger notifiant l'endossement dudit projet par les Gouvernements de ces 3 pays ;
- la confection du logo du projet a été faite;
- l'organisation et la tenue de l'atelier de lancement dudit projet sous le parrainage de Son Excellence, Madame la Ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement du Burkina Faso ;
- la publication par certains média (radio, télévision, journaux et sites Web) de la sous-région d'informations relatives au lancement du Projet Mékrou ;
- la création d'une page dédiée aux informations sur le projet a été faite sur le site web du GWP-AO (<http://www.gwp.org/fr/GWP-Afrique-Ouest/GWP-in-Action/PROJET-MEKROU/>) sur laquelle sont visibles les différents logos et les documents se rapportant à l'avancement du projet ;
- la validation par le Comité de Pilotage du GWP-AO des Plans de Travail Annuel 2014 et 2015 du Projet Mékrou ;
- la présentation du cadre de référence scientifique et de la méthodologie pour chaque type d'activités par le GWP-AO et le CCR;
- la signature entre le GWP/AO et les PNE-Burkina Faso, PNE-Bénin et PNE-Niger des conventions pour la mise en œuvre des actions au niveau de leurs pays respectifs ;
- la conduite des études prévues pour l'année 2014 au Burkina Faso, au Niger et au Bénin et la tenue des ateliers nationaux de validation dans ces pays. Il s'agit des études suivantes : i) Inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir au niveau de chaque pays ; ii) Consultation nationale sur les objectifs du projet et sur la méthodologie dans chacun des 3 pays ; iii) Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux et atelier de restitution au niveau national dans chaque pays ; iv) Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances, dans chaque pays (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) ;
- l'élaboration (en cours) du Programme du renforcement des capacités à partir de la consolidation des résultats sur les « Évaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances, faites au Niger, au Bénin et au Burkina Faso (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) avec **a-1)** consolidation au niveau régional des inventaires, faits au niveau des pays, des projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir; **a-2)** consolidation du Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux au niveau pays et prise en compte de la connotation régionale des institutions impliquées et des capacités de gestion des connaissances au niveau régional ;
- l'élaboration (en cours) du manuel du Suivi/Evaluation/Planification Opérationnelle des activités ;

-
- le réaménagement des termes contractuels en ce qui concerne la langue dans laquelle les rapports d'avancement devront être élaborés désormais d'une part et, d'autre part la réallocation entre les lignes budgétaires « 3.1 Purchase of vehicles » et «3.3 Machines, tools » ;
 - l'acquisition du véhicule;
 - la conduite de l'étude relative au répertoire des types de données scientifiques/techniques, modèles et systèmes d'information existants au niveau des 3 pays et la tenue d'un atelier régional de validation de ceux à développer dans le cadre du Projet Mékrou;
 - la forte collaboration entre les socio-économistes du CCR et ceux des Universités des 3 pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Niger qui a abouti à l'élaboration d'un projet de protocole relatif à la procédure d'évaluation des données socio-économiques de la ressource en eau du bassin ;
 - la confection des outils de communication à savoir les dérouleurs, pour 2014 les calendriers muraux, les blocs-notes, les porte-documents et les calendriers de table imprimés à l'effigie du logo du projet et les dépliants sur le Projet Mékrou, mettant en exergue l'apport très important de l'Union Européenne;
 - la publication d'un numéro spécial du journal Running Water du GWP-AO sur le Projet Mékrou et sa vulgarisation au niveau de nos Partenaires ;
 - l'analyse des actions entreprises par le GWP-AO, le GWPO et le CCR, le résumé des données disponibles à ce jour et la justification des actions mises en œuvre conformément à l'annexe technique du projet ;
 - la conduite de l'audit exercice 2014 des comptes du GWP-AO, du PNE-Burkina Faso, du PNE-Niger et du PNE-Bénin et l'élaboration du rapport final ;
 - l'élaboration du rapport narratif d'exécution physique et financière du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ainsi que des rapports narratifs trimestriels d'exécution technique et financier;
 - l'évaluation des activités mises en œuvre au cours de 2014 afin d'identifier les difficultés rencontrées et proposer des approches de solutions appropriées pour la conduite du Projet pour les années à venir;
 - les échanges entre le GWP/AO, le GWPO et l'Union Européenne qui ont permis le réaménagement budgétaire pour les budgets 2015, 2016 et 2017 pour tenir compte des difficultés d'exécution du projet en 2014;
 - La conduite à terme des 3 études nationales au niveau du Bénin, du Burkina Faso et du Niger portant sur « l'Analyse de l'utilisation actuelle des ressources en eau et définition de la situation de référence des portions des territoires de chacun de ces pays se trouvant dans le bassin de la Mékrou et les études des plans GIRE existants, des politiques et stratégies de croissance verte et de gestion des situations de sécheresse et d'inondation, des politiques et stratégies énergétiques et de la lutte contre la pauvreté de chacun de ces pays ;
 - la conduite (en cours) de l'étude portant sur la synthèse/consolidation des Analyses de l'utilisation actuelle des ressources en eau et définition de la situation de référence des portions des territoires du Bénin, du Burkina Faso et du Niger se trouvant dans le bassin de la Mékrou et les études des plans GIRE existants, des politiques et stratégies de croissance verte et de gestion des situations de sécheresse et d'inondation, des politiques et stratégies énergétiques et de la lutte contre la pauvreté aux Bénin, Burkina Faso et Niger afin de définir la situation d'ensemble dans le bassin de la Mékrou et la validation lors d'un atelier régional»;

- la conduite de l'enquête sur les enjeux des visiteurs du Parc W ;
- la conduite de l'étude portant sur « l'Analyse des résultats des consultations nationales et élaboration de la proposition préliminaire de l'accord sur l'établissement du cadre et du mécanisme de coordination pour le dialogue politique et pour le processus de planification du bassin de la Mékrou », « la Préparation de la proposition consolidée de l'accord sur l'établissement du cadre et du mécanisme de coordination pour le dialogue politique et pour le processus de planification du bassin de la Mékrou et échange avec les acteurs principaux et les autorités nationales et régionales » et « la cérémonie de signature de l'accord sur l'établissement du cadre et du mécanisme de coordination pour le dialogue politique et pour le processus de planification du bassin de la Mékrou » du Projet ». L'Accord-cadre de coopération pour la promotion du dialogue politique dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou a été transmis au Secrétaire Exécutif de l'ABN en vue d'être enrôlé pour enclencher la procédure de sa signature par les Ministres en charge de l'Eau du Bénin, du Niger et du Burkina Faso ;
- l'enclenchement de la procédure de collaboration avec AGRHYMET en vue de la coordination de la mise en œuvre de la partie scientifique du projet qu'on veut lui confier, leur transmission à l'issue d'une audience avec les Autorités de cette institution et la réception du devis annuel proposé par cette structure pour ces prestations ;
- la mise en ligne sur le site du GWP-AO des informations relatives aux différents lancements des appels à candidature et des documents des ateliers nationaux et d'autres informations sur le Projet ;
- le lobbying avec le Secrétaire Général et le Directeur Général des Ressources en Eau du Ministère en charge de l'Eau du Niger en vue de la signature de l'Accord sur le cadre et le mécanisme de coopération sur le bassin de la Mékrou ;
- l'enclenchement de la procédure pour la conduite de l'audit exercice 2015 des comptes du GWP-AO, du PNE-Burkina Faso, du PNE-Niger et du PNE-Bénin et l'élaboration du rapport final ;
- l'enclenchement de la procédure pour la conduite de l'évaluation à mi-parcours.

9.0 OBJECTIFS DE LA MISSION

Les présents Termes de Référence portent sur les modalités de l'exécution de l'étude portant sur « Identification des priorités de développement sur la portion du territoire du Bénin se situant dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou. » avec atelier de restitution et de validation au Bénin.

Les TdRs se basent sur les documents du projet à savoir « Water for growth and poverty reduction in the Mekrou transboundary river basin version du 16 octobre 2013 » et sa version française « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina Faso, Bénin et Niger) ainsi que le rapport de l'atelier de lancement qui a eu lieu à Ouagadougou du 18 au 20 mars 2014 et des différentes études de bases conduites en 2014 et 2015 au Bénin dans le cadre des composantes précédentes à savoir : i) l'établissement du cadre de coopération, et ii) la situation de référence, les stratégies, politiques et plans existants .

9.1 Objectif général

L'objectif général de la présente étude consiste, à partir des connaissances issues des études de base conduites en 2014 et en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre des composantes précédentes et relatives à : i) l'établissement du cadre de coopération, et ii) inventaire de l'existant, à identifier les priorités de

développement sur la portion du territoire du Bénin se situant dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou. et animer et présenter les résultats lors de l'atelier de validation par tous les acteurs du Bénin.

9.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la conduite de la présente étude devra permettre:

- l'identification des priorités de développement à court terme et à long terme pour la croissance au sein de chaque secteur (agriculture, énergie, industrie, etc.) à partir des consultations locale et nationale des usagers de l'eau issus des différents secteurs, des représentants des gouvernements et des autorités nationales et locales de planification, à travers des enquêtes, des réunions, des ateliers ;
- Identification des acteurs techniques clefs (nom, institution, position, téléphone, email) dans le processus de la prise de décision dans les différents secteurs. Cette identification permettra d'établir la liste de personnes clefs que participeront potentiellement dans les ateliers régionaux ;
- Utilisation de fertilisants (ou non) et leurs types dans les cultures de la région d'influence ;
- Etudes existantes et conclusions sur les fréquences et leur duration d'années d'extrême sécheresse dans la région d'influence du Bassin de la Mékrou ;
- l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la capacité d'adaptation à la variabilité hydrologique et aux événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique ;
- l'évaluation de façon participative des besoins d'amélioration de la capacité d'adaptation des usagers de l'eau issus des différents secteurs, des représentants des gouvernements et des autorités nationales et locales de planification à la variabilité hydrologique et aux événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique ;
- la préparation d'un nouveau plan d'actions faisant ressortir les priorités de développement évoquées par les représentants clefs de tous les niveaux au Bénin ;
- l'intégration dans ce nouveau plan d'actions des plans existants d'actions en cours d'exécution, au regard de leur pertinence ;
- la présentation des résultats et l'animation lors d'un atelier national de validation des différents acteurs.

Cette composante sera développée en collaboration étroite avec les structures nationales/locales appropriées, parmi lesquelles les usagers de l'eau issus des différents secteurs, des représentants des gouvernements et des autorités nationales et locales de planification mentionnés dans les rapports des études antérieurement conduites dans le cadre du présent projet, mais aussi les ministères de la planification et les ministères des secteurs pour lesquels l'eau est un facteur clé de développement.

Le Consultant, pour l'exécution de cette étude, procédera à des :

- entretiens avec des usagers de l'eau issus des différents secteurs, des représentants des gouvernements et des autorités nationales et locales de planification, visites de sites, et étude d'une série de sources secondaires d'information sur les plans et stratégies listés dans les rapports des études antérieurement conduites dans le cadre du présent projet ;
- développements participatifs du rapport de synthèse, et présentation des résultats provisoires lors d'un atelier national de validation, puis ajustement des résultats provisoires à partir des commentaires et des recommandations ;

-
- validations de l'identification définitive des priorités de développement au cours d'atelier nationale devant regrouper tous les acteurs des structures compétentes.

Les aspects sur la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits devront être une préoccupation permanente dans le cadre de cette mission.

Pour la conduite de l'étude, le Consultant exploitera les résultats des différentes études conduites antérieurement dans le cadre du présent projet dont les résultats sont disponibles au PNE-Bénin et au GWP-AO.

la diffusion par les médias ou toutes autres formes de moyens de communication en direction de toute la population concernée des résultats validés sur les priorités de développement ainsi retenues est du ressort du PNE-Bénin;

10.0 RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats de ladite étude seront beaucoup plus utilisés par le GWP, le GWP-AO et le CCR, en tant que principaux acteurs de mise en œuvre de l'action et surtout par les autorités gouvernementales, les acteurs et les populations bénéficiaires vivant dans la zone du projet.

10.1. Résultats escomptés

Il s'agit d'une étude portant sur l'identification des priorités de développement à établir de façon participative inclusive de tous les acteurs et les structures locales et nationales intervenant dans le développement de la zone dans le sens d'une amélioration de l'impact du projet sur la vie des bénéficiaires.

Le rapport produit doit être facile à comprendre, non ambigu, avec une explication claire des jargons utilisés. Les recommandations doivent être suffisamment argumentées.

Le rapport de ladite étude doit être produit suivant les étapes suivantes :

10.2. Rapport intermédiaire ou provisoire

Une fois les travaux achevés, le ou la Consultant(e) devra remettre au PNE-Bénin, un rapport intermédiaire/provisoire, en deux (2) exemplaires originaux et sous forme de fichier informatique.

10.3. Restitution

Le rapport devra être restitué au cours d'un atelier réunissant tous les acteurs impliqués des différents secteurs dans la conduite du Projet Mékrou. Cet atelier sera organisé par le PNE-Bénin. Au cours de l'atelier, le Consultant aura la charge d'animer et de présenter les résultats de ses travaux qui seront validés par les acteurs. Le Consultant assurera le rapportage de l'atelier et fera le rapport dudit atelier.

10.4. Rapport final

Le ou la Consultant(e) remettra au PNE-Bénin, et après intégration des divers amendements issus dudit atelier, un rapport final en deux (2) exemplaires et sous forme de fichier informatique.

11.0 LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Les principaux livrables attendus de l'exécution de la présente activité sont « Les rapports de l'étude sur l'identification des priorités de développement » qui doivent être produits suivant les étapes suivantes :

- Rapport intermédiaire/provisoire
- Rapport final.

12.0 DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA PRESTATION

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du **PNE-Bénin** à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra consulter les structures impliquées dans le Projet Mékrou et concernées par l'étude. Il devra en outre s'appuyer sur :

- une consultation documentaire : i) étude des documents du projet Mékrou ; ii) Rapport de l'atelier de lancement du projet Mékrou et d'autres ateliers conduits dans le cadre du Projet Mékrou; iii) les études faites dans le cadre du Projet Mékrou ; iv) résultats des études précédentes, des orientations politiques et stratégiques des secteurs sus-énumérés dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au **Bénin** ; etc... ;
- des rencontres éventuellement avec, les Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Météorologie ; les structures centrales et déconcentrées de la Direction en charge de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et de la Météorologie, de leurs services déconcentrées, des structures décentralisées impliquées dans le projet Mékrou ; des mairies et les structures décentralisées des collectivités locales et autres....
- des rencontres éventuellement avec les principaux partenaires techniques et financiers et les institutions nationales/régionales intervenant dans le secteur de l'eau, y compris les ONG finançant des projets ;
- des rencontres éventuellement avec les acteurs de ces projets.

Le Consultant peut solliciter en cas de besoin l'appui de l'équipe du **PNE-Bénin** pour la conduite de ladite mission.

- Production du rapport intermédiaire fourni au projet ;
- Restitution des résultats provisoires au projet et à ses partenaires ;
- Production du rapport final prenant en compte les divers amendements.

13.0 DUREE, PLANIFICATION ET DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le démarrage des travaux est prévu pour la troisième semaine du mois de janvier 2016 pour une durée de Trente Hommes-jours ouvrés.

14.0 EXPERTISE REQUISE

Compte tenu de la complexité du projet, le profil recherché pour mener à bien cette étude est celui d'un cabinet ou consultant ayant les compétences suivantes:

- Avoir un diplôme de BAC+5 en Sciences sociales, environnementales, ou dans la gestion des ressources en eau ;
- Avoir des expériences avérées dans l'évaluation et l'identification des projets de développement avec une forte composante de plaidoyer/changement de politique : au moins 10 ans d'expérience dans le suivi évaluation des projets ;
- Une bonne connaissance de l'approche GIRE et des politiques et stratégies y afférentes dans la sous-région Afrique de l'Ouest et surtout au Burkina Faso, au Bénin et au Niger ;

- Une bonne connaissance de l'approche NEXUS Eau-Agriculture-Energie et des politiques et stratégies y afférentes dans la sous-région Afrique de l'Ouest et surtout au Burkina Faso, au Bénin et au Niger seraient des atouts très importants pour le projet ;
- Une expérience dans l'évaluation et l'identification de projets sur financement de la Commission Européenne serait des atouts considérables ;
- Une maîtrise de la gestion axée sur les résultats constitue également des atouts importants ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une bonne connaissance en Français.

Au regard de ce qui précède, le Consultant (Bureau d'études, Cabinet, Personne physique, etc...) à retenir pour la réalisation de l'étude devra justifier d'une expérience confirmée dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (particulièrement en eau), des changements climatiques et du développement. Une expérience confirmée dans le domaine de l'agriculture et l'énergie sont des atouts importants. Le Consultant mobilisera une équipe comprenant au moins deux experts dont un Chef de mission dont le profil est le suivant :

Un Chef de mission : spécialiste dans au moins un des domaines de l'hydrogéologie, l'hydrologie, l'équipement rural, de l'hydraulique, de l'environnement, de la climatologie ou des Ressources Naturelles et particulièrement des ressources en eau, spécialisé en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, et NEXUS Eau-Agriculture-Energie, ayant le niveau Bac+5 et une expérience avérée dans l'élaboration des projets de développement. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expériences acquises au plan national ou international dans des études similaires.

Il doit également avoir de très bonnes connaissances des enjeux du secteur de l'eau et une bonne connaissance des compétences dévolues ou transférables aux collectivités décentralisées au Bénin, une maîtrise de rédaction des politiques et stratégies de croissance verte, de gestion des situations de sécheresse et d'inondation, d'énergie, de lutte contre la pauvreté et une forte capacité de synthèse et de rédaction. Une formation de base en rapport avec l'eau/gestion des ressources naturelles, avec des expériences en matière de gestion institutionnelle du secteur de l'eau sera considérée comme un atout.

Le Chef de mission doit se faire assister d'un expert sociologue avec une expérience avérée comme il suit :

- **Un Sociologue** : de niveau BAC+5 avec une bonne expérience dans les projets de développement urbains et ruraux. Il doit justifier d'au moins 7 ans d'expérience acquise au plan national ou international dont 5 pertinentes dans les études du genre, d'élaboration des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté, de croissance verte;

Des expériences en climatologie, en zootechnique et en droit foncier pour l'un ou l'autre des experts seraient des atouts.

Le Consultant peut en outre s'adjoindre d'autres compétences dont il argumentera la présence dans son équipe.

15.0 SERVICES À FOURNIR/MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

Coût de la prestation

Les dispositions administratives, juridiques et financières de la conduite des activités du ou de la consultante feront l'objet d'un Contrat qui sera signé entre le ou la consultant(e) à **Cotonou**, après analyse et discussion de/sur l'offre technique et financière de ou de la consultant(e).

Le Consultant assurera la prise en charge des frais de subsistance et de déplacement de son personnel en ville et sur le terrain, et de tout autre moyen d'équipement et de fonctionnement qu'il jugera utile à la réalisation de l'étude.

A cette fin, le Consultant devra disposer des moyens de déplacement nécessaires à la bonne exécution du projet. Il prendra en charge tous les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.).

Les copies des documents nécessaires à la conduite de la prestation seront fournies au Consultant par le PNE-**Bénin**.

Autres Prescriptions

Les points non stipulés dans les présents termes de référence seront définis sur la base de concertations entre le prestataire et le commanditaire.

16.0 SUIVI DE LA PRESENTE MISSION

La supervision de l'étude sera assurée par le **PNE-Bénin**.

Rôle du **PNE-Bénin**

Le **PNE-Bénin** est le commanditaire de la présente étude. A ce titre il est l'interlocuteur et le superviseur du Consultant. Mais, il délègue ses pouvoirs au **Chargé de Programmé** au niveau du PNE dont le cahier de charges est le suivant :

- ✓ Orienter en cas de besoin le Consultant sur le travail à faire et superviser la conduite de ladite mission ;
- ✓ Appuyer le Consultant si nécessaire (mise à disposition de documents référentiels, échanges/discussions réguliers avec le Consultant, etc.).
- ✓ Organiser les réunions de discussions/d'échanges sur divers sujets (collecte et validation des données nécessaires, etc.).
- ✓ Participer si nécessaire aux réunions/ateliers de validation des éléments organisés par le Consultant.
- ✓ Réceptionner le rapport provisoire du Consultant;
- ✓ Transmettre au Consultant les commentaires et observations sur les rapports provisoires ;
- ✓ Organiser la validation des différents rapports soumis au **PNE-Bénin** par le Consultant ;
- ✓ Transmettre et diffuser les rapports au niveau des acteurs impliqués dans la gestion du Projet Mékrou ;
- ✓ Organiser les réunions avec le Chargé du Projet Mékrou basé au GWP/AO ;
- ✓ vérifier la conformité de la facturation du Consultant conformément aux modalités de paiement définies par les documents de base du présent projet ;

17.0 COMPOSITION DES OFFRES

Le dossier de candidature doit comporter :

17.1 L'offre technique :

- ✓ une lettre de candidature adressée au **PNE-Bénin** en ayant soin de marquer clairement le titre de l'appel à candidature ;
- ✓ les Références techniques du cabinet ;
- ✓ la compréhension des termes de référence ;
- ✓ les curriculum vitae du ou des experts avec les noms, coordonnés de trois personnes de référence conformément au modèle ci-joint. En cas de nécessité, l'expert peut mettre des éléments complémentaire en annexe à ce modèle ;
- ✓ les copies légalisées des diplômes obtenus ;
- ✓ la méthodologie pour l'exécution de l'étude;
- ✓ le chronogramme détaillé ;
- ✓ la liste des moyens logistiques.

17.2 l'offre financière pour la consultation ;

- ✓ la lettre de soumission remplie à chaque page, signée, datée et cachetée à la dernière page suivant le modèle de la soumission en annexe ;
- ✓ le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) signée, daté et cacheté à la dernière page suivant le modèle de la soumission en annexe ;
- ✓ Le descriptif d'application des prix unitaires
- ✓ Le Devis Quantitatif et Estimatif hors taxe et en TTC (DQE) signé, daté et cacheté à la dernière page suivant le modèle de la soumission en annexe.

Toutes les pièces précitées dans l'offre financière sont obligatoires. L'absence, la non-conformité ou la non validité d'une des pièces est éliminatoire.

18.0 PRESENTATION, DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

➤ Présentation des offres

Les soumissionnaires devront soumettre les offres technique et financière chacune en quatre (4) exemplaires, un (1) original et trois (3) copies, identifiés comme tels dans deux enveloppes séparées et cachetées, clairement libellées « OFFRE TECHNIQUE », « OFFRE FINANCIERE ».

Les offres techniques n'incluront aucun élément de prix ou aucune autre donnée financière.

CES OFFRES SERONT CONTENUES DANS UNE AUTRE ENVELOPPE DUMENT FERMEE, SANS AUCUN ELEMENT EXTERIEUR D'IDENTIFICATION, ET ADRESSEES A :

L'adresse du **PNE Bénin**

" PROJETnom complet du projet en majuscules..... "
(en bas nom du bailleur de fonds en lettres majuscules)

« Appel à candidature pour (reproduire l'intitulé de l'étude tel que contenue dans les TdRs)..... . »
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

➤ **Date et dépôt des offres**

Ce dossier doit être déposé physiquement au Secrétariat du PNE-Bénin, au plus tard le 8 Octobre 2015 à 18 heures (heure locale), donc trente (30) jours calendaires après le jour du lancement du présent appel à candidature.

L'offre doit être remise ou déposée au Secrétariat du PNE Bénin mentionné sur l'enveloppe extérieure, impérativement à la date et l'heure indiquées dans les TdRs.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites sera retournée non ouverte au soumissionnaire.

Le poste est basé à Cotonou, Bénin mais le travail nécessitera des voyages sur le terrain dans la zone du Projet Mékrou sur le territoire béninois.

Seules les personnes morales ou physiques ayant les qualifications et expériences en rapport avec cette étude doivent postuler, et les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

19.0 EVALUATION-COMPARAISON DES OFFRES

L'analyse, l'évaluation et la comparaison des offres se feront en deux étapes à savoir :

- ✓ Evaluation des offres techniques ;
- ✓ Evaluation des offres financières.

19.1 Evaluation des offres techniques (100 points)

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base des critères d'évaluation comme il suit :

- ✓ Expérience pertinente du Cabinet pour la mission : 15 points
- ✓ Méthodologie et conformité du plan de travail : 45 points
- ✓ Qualification et compétence du personnel-clé de la mission : 35 points ;
- ✓ Présentation des offres techniques : 5 points.

L'évaluation des offres techniques consiste en :

- • la vérification des offres;
- • la validité des offres.

19.1.1 Vérification des offres

Il s'agit de :

- la vérification de la présence matérielle des pièces requises;
- la vérification de la conformité de ces pièces par rapport aux modèles exigés dans le dossier

19.1.2 Validité des offres

Il s'agira de voir si les pièces éliminatoires exigibles sont valides.

A l'issue de l'évaluation technique, les Cabinets qui n'auraient pas réuni la note éliminatoire pour l'évaluation des offres techniques seront éliminés et leurs offres financières ne seront pas évaluées.

19.2 Vérification des offres financières

Seules les offres restées en lice à l'issue de l'analyse technique feront l'objet de vérification de leurs offres financières. Cette dernière consistera en :

- ✓ la vérification de la présence matérielle des pièces requises;
- ✓ la vérification de la conformité de ces pièces;

- ✓ la vérification de la conformité entre les prix en lettres et ceux en chiffres ;
- ✓ En cas de contradiction, les prix en lettres feront foi.

20 ATTRIBUTION DU MARCHE

Seul le candidat ou la structure sélectionné sera contacté.

Au terme de l'analyse et de la comparaison des offres, le cabinet le mieux disant sera déclaré adjudicataire provisoire.

21 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

22 NOTIFICATION

Le Cabinet retenu en recevra notification à l'adresse officielle mentionnée dans sa soumission. Dans un délai de trois (3) jours ouvrables, il devra saisir le PNE-Bénin de sa déclaration ferme d'accepter l'attribution du marché. Si tel n'était pas le cas, le Cabinet classé second est déclaré adjudicataire. Il en sera ainsi jusqu'à l'épuisement de la liste.

Le marché définitif ainsi élaboré, le Cabinet fournira six (06) exemplaires pour les signatures requises.

23 DISPOSITIONS DIVERSES

23.1 Clause de corruption

Le Cabinet retenu s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

23.2 Caractère confidentiel des renseignements

A moins d'y être autorisé par le client, le Cabinet ne pourra communiquer à qui que ce soit, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, les renseignements non publiés que le client pourra porter à sa connaissance dans le cadre de l'exécution des tâches à lui assignées en vertu du présent contrat.

23.3 Pénalités de retard

En cas de non-respect du délai de livraison spécifié par le Cabinet dans son offre, une pénalité de 1/1000^{ième} de la valeur du service sera déduite du montant du contrat pour chaque jour de retard jusqu'à un montant de 10%, constituant le plafond à ne pas dépasser.

Une fois ce maximum atteint, le Commanditaire est en droit d'envisager une résiliation pure et simple du Contrat.

24 CONTACT

Les renseignements complémentaires sur les présents termes de référence pourront être obtenus à l'adresse suivante :

M. André ZOGO, Coordonnateur du PNE-Bénin, Cotonou ; Tel : 00229 21 31 10 93 ; Mobile : 00229 95 33 84 78/90 91 62 22

De plus amples informations sur le PNE-Bénin sont disponibles sur le site Web du GWP : www.gwpao.org

ANNEXES: les annexes sont constituées des éléments suivants:

- description du programme ;

- modèle de curriculum vitae pour les membres de l'équipe de consultants ;
 - modèle de cadre du bordereau des prix unitaires ;
 - modèle de cadre du devis quantitatif et estimatif ;
 - modèle de lettre de soumission ;
 - certificat de non double imposition ;
 - modèle de projet de contrat.
-

ANNEXES

Annexe 1
DESCRIPTION DU PROGRAMME

<i>Fiche signalétique du projet</i>	
<u>Intitulé du projet :</u>	« Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou ».
<u>Type de projet :</u>	Projet à couverture régionale (Bénin, Burkina Faso et Niger).
<u>Agences de mise en œuvre :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères en charge de l'eau du Bénin, Burkina Faso et Niger - Secrétariat Exécutif de l'ABN ; - Partenariats Nationaux de l'Eau du Bénin, Burkina Faso et Niger ; - Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO).
<u>Agences d'exécution :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) pour les aspects institutionnels, et ; - Centre Commun de Recherche (JRC) (en anglais Joint Research Centre) pour les aspects techniques.
<u>Coordination :</u>	Unité de Gestion du Projet basée au bureau du GWP - A'O à Ouagadougou (Burkina Faso).
<u>Bailleurs de fonds :</u>	Commission de l'Union Européenne
<u>Zone d'intervention :</u>	Bassin de la Mékrou, un sous-bassin du bassin du Niger et couvre une zone de 10.500 km ²
<u>Coût estimé :</u>	4.000.000 Euros
<u>Durée :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Phase de mise en route : un (1) an ; - Phase de mise en œuvre : trois (3) ans.
<u>Date de démarrage :</u>	1 ^{er} janvier 2014
<u>Date probable de fin :</u>	31 décembre 2017
<u>Objectif global du projet :</u>	Soutenir la croissance verte et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, au Bénin et au Niger, en assurant une fourniture continue en eau aux zones en développement.
<u>Objectifs spécifiques du projet :</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établissement du cadre de coopération de la planification à long terme de l'eau pour le développement dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou ; 2. Développement d'une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau pour la croissance verte dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou (sécurité alimentaire, développement urbain et rural approprié, et protection de l'environnement pour faire face aux défis du changement climatique) et pour la promotion de l'investissement dans le secteur de l'eau.
<u>Composantes du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération (GWP) ; - Composante 2.1 : Inventaire de l'existant (GWP - CCR) ; - Composante 2.2 : Identification des priorités de développement (GWP-CCR) ; - Composante 2.3 : Développement du système d'information du bassin (CCR) ; - Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide (CCR) ; - Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique (CCR) ; - Composante 2.6 : Cadre stratégique pour la sécurité de l'eau (GWP) ; - Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement (GWP).

Annexe n°2

**MODELE DE CURRICULUM VITAE PROPOSE POUR
LES MEMBRES DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS**

Nom : -----
Profession : -----
Date de recrutement : -----
Ancienneté dans le présent emploi : -----
Nationalité : -----
Fonction proposée au sein de l'équipe : -----

=====

Principales Qualifications :

(Indiquer en résumé la formation et l'expérience de l'expert permettant d'expliquer sa sélection pour la fonction proposée au sein de l'équipe. Décrire le degré de responsabilité du Consultant dans des projets similaires, avec indication des dates et lieux. **Ne pas dépasser une demi-page**)

Education :

(Indiquer brièvement les noms des établissements universitaires et autres institutions d'enseignement spécialisé fréquentées par l'expert, les dates et diplômes obtenus. **Ne pas dépasser un quart de page**).

=====

Expérience :

(Indiquer tous les postes occupés par le Consultant depuis la fin de ses études avec indication des dates, noms des employeurs, titre des postes occupés et lieux d'affectation. En ce qui concerne l'expérience acquise au cours des dix dernières années, indiquer également les types d'activités et le cas échéant joindre des références fournies par les clients. **Ne pas dépasser une page**).

=====

Langues :

(Indiquer l'aptitude à parler, lire et écrire chaque langue par la mention «excellente », « Bonne », « passable » ou « médiocre »).

Date :
et
Signature du membre de l'équipe

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
1	Frais de personnel			
1.1	<i>Consultants</i>			
1.1.1	Un Chef de mission : Diplôme BAC+5 ans dans les domaines de Sciences sociales, environnementales ou dans la gestion des ressources en eau	mois		
1.1.2	Sociologue	mois		
1.1.3	Autre expert :(à laisser à la discrétion du Consultant)	mois	p.m.	
1.1.4	Autres	mois		
Sous-total Frais de personnel				
2	Frais d'exécution des prestations techniques			
2.1	Frais généraux	forf		
2.2	Frais d'établissement des différents rapports	forf		
2.3	Autres	forf		
Sous-total Frais des prestations techniques				
3	Frais courants administratifs, de déplacement et divers			
3.1	Frais de transport	forf		

3.2	Frais de séjour	forf		
3.3	Frais de bureau (matériels informatiques, etc ...)	forf		
3.4	Frais de communication	forf		
3.5	Frais divers	forf		
Sous-total Frais divers				
MONTANT TOTAL HT				

FAIT A _____ **[VILLE]** **LE** _____ **[JOUR, MOIS ET ANNEE]**

NOM ET PRENOMS

Note :

- En cas de différence entre le prix unitaire en chiffre et le prix unitaire en lettre, le prix unitaire en lettre fait foi ;
- Le Consultant peut proposer dans le Bordereau des Prix Unitaires et le Devis Quantitatif et Estimatif d'autres postes qui auraient été omis selon lui et qui lui semblent pertinents. Il devra les rendre contractuels en prévoyant pour mémoire les prix unitaires ainsi que les quantités.

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Prix N°	Désignation	Unité	QTE	P U (FCFA)	Prix totaux (FCFA Hors taxes)
1	Frais de personnel				
1.1	<i>Consultants</i>				
1.1.1	Un Chef de mission : Diplôme BAC+5 ans dans les domaines de Sciences sociales, environnementales ou dans la gestion des ressources en eau	mois			
1.1.2	Sociologue	mois			
1.1.3	Autre expert. (à laisser à la discrétion du Consultant)	mois			
1.1.4	Autres	mois			
	Sous-total Frais de personnel				-
2	Frais d'exécution des prestations techniques				
2.1	Frais généraux	forf			
2.2	Frais d'établissement des différents rapports	forf			
2.3	Autres	forf			
	Sous-total Frais des prestations techniques				-
3	Frais courants administratifs, de déplacement et divers				
3.1	Frais de transport	forf			
3.2	Frais de séjour	forf			
3.3	Frais de bureau (matériels informatiques, etc ...)	forf			

3.4	Frais de communication	forf			
3.5	Frais divers	forf			
	Sous-total Frais divers				-
	MONTANT TOTAL HT				-

FAIT A _____ **[VILLE]** **LE** _____ **[JOUR, MOIS ET ANNEE]**

NOM ET PRENOMS

Note : En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total, l'équipe de dépouillement ajustera le prix total en procédant à des corrections.

- Le Consultant peut proposer dans le Bordereau des Prix Unitaires et le Devis Quantitatif et Estimatif d'autres postes qui auraient été omis selon lui et qui lui semblent pertinents. Il devra les rendre contractuels en prévoyant pour mémoire les prix unitaires ainsi que les quantités.

Annexe n°5

MODELE DE SOUMISSION

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultations restreintes relatif à l'étude décrite dans les TdRs ci-dessus du Projet « L'Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » et apprécié les sujétions y afférentes, je soussigné :

- Nom & Prénoms :
- Qualité :
- agissant au nom de :

Offre de fournir les prestations dans un délai de

A compter de et pour le montant hors taxes, de Francs CFA.

Je m'engage, si ma candidature est retenue, à exécuter la prestation requise dans les délais prévus dès la réception de votre notification de signature du marché.

Je déclare en outre sur l'honneur que :

- Nom du Cabinet ou Consultant.....
- n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire
- qu'aucun des gérants ou administrateurs ne tombe sous le coup de condamnations, déchéances, et sanctions prévues par la loi.

J'accepte de rester lié par la présente soumission pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres.

Il est entendu que vous pouvez ne retenir aucune des candidatures que vous recevez.

En foi de l'offre que je soumets ici, j'appose ma signature.

Fait à

Cachet, Titre et Signature.

Annexe n°6

CERTIFICAT DE NON DOUBLE IMPOSITION

Annexe n°7

PROJET « EAU AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA MEKROU »

Contrat de Prestation N° 2016/...../PNE-Bénin/????/????/????/???
du/...../2016 relatif à la conduite de l'étude portant sur l'identification des priorités de développement sur la portion du territoire du **Bénin** se situant dans le sous bassin transfrontalier de la Mékrou dans le cadre du Projet « Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin de la Mékrou »

Entre

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), pour le compte du Projet « L'Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou », représenté par son Président, Mr André TOUPE, ?? B.P. ??? Cotonou ??? ; Tél. +229 ????????? ; ????????????????????? ; E-mail : ??????????; REPUBLIQUE DU BENIN désigné par le terme "PNE-Bénin" ou "Commanditaire",

d'une part,

et

Le, représenté par son Directeur Général, désigné par le terme « Prestataire »,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet, conformément au procès-verbal d'attribution du marché, de définir les clauses et les conditions de l'exécution des prestations relatives à

Article 2 : Pièces constitutives du contrat

L'ensemble des documents énumérés dans l'ordre de priorité ci-après, constitue un tout qui définit le présent contrat.

- a. Le présent contrat ;
- b. L'offre technique du Prestataire du;
- c. Le descriptif des prix unitaires ;
- d. Le bordereau des prix unitaires de l'offre financière du Prestataire du
- e. Le devis estimatif de l'offre financière du Prestataire du
- f. Les TdRs des présentes études ;
- g. les documents du projet à savoir " Water for growth and poverty reduction in the Mekrou transboundary river basin version du 16 octobre 2013" ainsi que sa version française « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina Faso, Bénin et Niger) et le rapport issu de l'atelier de lancement des 18, 19 et 20 mars 2014 et les rapports des autres ateliers ;
- h. les rapports des différentes études conduites en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Mékrou.

Article 3 : Montant du contrat et modalités de paiement

Le présent contrat est conclu pour un montant de FRANCS CFA HTVA.

Le paiement de la facture se fera en montant net de FRANCS CFA après déduction des retenues à la source comme il suit :

- i) pour les prestataires n'ayant pas d'installation professionnelle au Burkina Faso : 20% sur le montant hors taxes (conformément aux articles 120 à 125 de la loi n° 008-2010/AN du 29 janvier 2010 portant création d'un impôt sur les sociétés modifié par l'article 20 de la Loi N°051-2012/AN Portant Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2013) ;
- ii) pour les prestataires n'ayant pas d'installation professionnelle au Burkina Faso et qui sont vis-à-vis des réglementations fiscales de leurs pays : 0% sur le montant hors taxes à condition qu'ils fournissent une attestation de non double imposition dont un modèle est en Annexe 6.
- iii) pour les prestataires ayant d'installation professionnelle au Burkina Faso : 5 % sur le montant hors taxes (conformément aux clauses de la loi de finances Loi n° 027/99 AN du 25/11/1999 ensemble avec ses modificatifs introduits pour compter du 1^{er} janvier 2000 des retenues à la source sur les sommes versées en rémunération des prestations de service. Cette disposition a été complétée par la Loi N°030-2006/AN du 14/12/2006 Article 15 qui a institué une retenue à la source libératoire) ;

N.B. : Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Le Prestataire est tenu de se rapprocher des Directions en charge des impôts de son pays (espace UEMOA) afin d'avoir les informations appropriées à cet effet et en tenir compte lors de l'établissement de ses prix.

Le paiement se fera en trois (03) tranches comme il suit :

- 50% à la signature du contrat ;
- 40% à la fin des prestations après le dépôt du rapport provisoire ; et
- 10% après la validation du rapport provisoire sanctionnée par le dépôt du rapport définitif.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations pour une durée de Trente (30) Hommes Jours ouvrés non compris le temps nécessaire au Commanditaire pour examiner et organiser la validation du rapport provisoire ou pour communiquer ses commentaires et observations.

Il reste entendu qu'un tel calendrier peut subir des réaménagements qui pourraient résulter d'une approche méthodologique détaillée proposée par le Prestataire et approuvé par le Commanditaire en tenant compte de la complexité de ladite étude dont la réalisation repose sur plusieurs acteurs.

Article 5 : Rapport provisoire

Le Prestataire est tenu d'aviser le Commanditaire de l'achèvement desdites prestations. Le Prestataire élaborera le rapport provisoire conformément aux TdRs qu'il remettra au Commanditaire .

Article 6 : Validation du rapport provisoire – Elaboration du rapport final

A la réception du rapport provisoire et conformément aux TdRs, le Commanditaire organisera l'atelier de validation qui impliquera tous les acteurs. A l'issue de l'atelier de validation, le Prestataire intégrera au rapport provisoire les amendements définitifs et finalisera ledit rapport qui constituera le rapport définitif qu'il transmettra au Commanditaire conformément aux TdRs.

Article 7: Propriété Obligation de réserve

Il est strictement interdit au Prestataire de communiquer aux tiers ou de diffuser ou que ce soit, par quelque moyen que soit, le contenu de la présente prestation et toutes les informations connexes dont il aurait eu connaissance pendant l'exécution du présent contrat. Les produits du présent contrat seront la propriété exclusive du Commanditaire qui en sera le seul signataire et jouira de tous les droits y afférents.

Article 8 : Interruption et résiliation du contrat

Si la mission du Prestataire est interrompue pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, la rémunération pour les travaux exécutés et remis au Commanditaire lui est due.

Chacune des parties a la possibilité de résilier le présent contrat en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations résultants du présent contrat, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la lettre officielle avec accusée de réception, notifiant le ou les manquements en cause.

Article 9 : Arbitrage et lois applicables

Les deux parties feront tous les efforts nécessaires pour régler à l'amiable, les différends ou litiges survenant entre eux au titre de l'exécution du présent contrat.

Tout différend relatif au présent contrat et à ses suites opposant les parties, notamment quant à son interprétation ou son exécution, et qui n'aura pu être résolu à l'amiable, sera soumis aux lois et règlements en vigueur en République du BENIN.

Article 10 : Obligations et responsabilités

10.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage :

- à fournir les présentes prestations conformément aux termes définis par le Commanditaire à l'article 1 du présent contrat;
- à exécuter la présente étude avec le personnel proposé dans sa soumission et conformément à la méthodologie décrite dans son offre. Tout changement du personnel devra recevoir l'accord préalable du Commanditaire. Aucun changement ne sera apporté au personnel dont les curriculum vitae ont été étudiés dans l'offre du Prestataire. Si, pour des raisons au-delà du contrôle possible du Prestataire, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres de son personnel, le Prestataire fournira une personne d'une qualification égale ou supérieure et sollicitera, de ce fait, l'accord du Commanditaire. Dans ce cas, les demandes d'agrément devront être accompagnées d'un curriculum vitae de l'expert

faisant ressortir sa qualification. Le Commanditaire donnera son avis dans un délai de trois (03) jours à compter de la date de réception de la demande. De même, en cas de maladie, le Prestataire devra remplacer tout agent qui se trouvera empêché d'exécuter les tâches qui lui seront confiées au titre du présent marché ;

- à informer immédiatement le Commanditaire de la survenance d'un quelconque évènement susceptible de retarder ou rendre définitivement impossible l'exécution du présent contrat ;
- à produire et transmettre au Commanditaire un rapport provisoire à la fin des prestations conformément aux TdRs;
- à produire et transmettre au Commanditaire un rapport provisoire en cas de force majeure;
- à faire siennes les obligations sociales et fiscales liées à la perception des honoraires pour les travaux exécutés ;
- à ne pas sous-traiter les présentes prestations à une tierce personne sans autorisation préalable du Commanditaire.

La sous-traitance non autorisée équivaut à une déclaration d'incompétence du Prestataire. Elle entraîne l'annulation du présent contrat, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant en résulter.

10.2 Obligations du PNE-Bénin

Le PNE-Bénin s'engage :

- à laisser libre accès de ses locaux au personnel du Prestataire ou à ses représentants habilités à exécuter les présentes prestations ;
- à suivre l'exécution correcte des présentes prestations conformément aux clauses du présent contrat et des TdRs;
- à effectuer le paiement de la facture du Prestataire dans les conditions et modalités précisées à l'article 3 ;
- à organiser l'atelier de validation des présentes études sous la supervision du PNE-Bénin.

Article 11 : Pénalités de retard

Une pénalité de 1/1000^{ième} du montant des rémunérations par jour calendaire en cas de retard dans le dépôt des rapports et produits de l'étude pour des causes imputables au Prestataire.

Article 12 : Mise en vigueur

Le présent contrat entrera en vigueur après son approbation par le PNE-Bénin.

Article 13 : Date d'application

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa notification au Prestataire par le PNE-Bénin.

Fait à Cotonou, le

En double exemplaires

Elaboré par le Prestataire

Pour le PNE-Bénin

Le Président

André TOUPE